Ligue Bourgogne/Franche-Comté
Championnats régionaux 2026/2027
Catégories Jeunes U16 – U19
Règlement sportif, administratif et financier

Validé en Comité Directeur le

Les Clubs régionaux de Bourgogne/Franche-Comté sont invités à participer aux Championnats organisés par la Ligue Régionale de Bourgogne Franche-Comté lors de la saison 2026/2027

Ce règlement ainsi que l'engagement en niveau sont établis selon les résultats des brassages et des effectifs des équipes

REGLEMENT SPORTIF M16 ET M19
2026 2027

COMPETITIONS MOINS DE 19 ANS

Principe d'invitation - 22 équipes - 2 niveaux R1 et R2 en phase qualificative

Régionale 1 - Moins de 19 ans :

A S MACONNAISE (4332J)	4332J
CA PONTARLIER US ARBOIS RUMP M19 REG (20262720020045RST)	20262720020045RST
ESPERANCE ST LEGER DES VIGNES RUGBY (4242L)	4242L
R C MONTCEAU BOURGOGNE (4335M)	4335M
RC AUXERRE ASUC MIGENNES M19 (20262720020018RST)	20262720020018RST
SC COUCHES RC CHAGNY ER GIVRY CHEILLY M19 (20262720020026RST)	20262720020026RST
U S DOLOISE (4558E)	4558E
U S GENLIS (4326C)	4326C

PHASE QUALIFICATIVE :

La compétition est organisé en 1 poule de 8 équipes. Les matchs se déroulent en Aller-Retour.

Règle d'attribution des points :

4G -2N – 0P ou MEI - -2 F – Bonus fédéral

PHASE FINALE :

Les équipes seront classées selon l'article 340-1 des RG de la FFR.

Les équipes classées de 1 à 4 s'affrontent en demi-finale aller/retour comme suit sur le terrain du moins bien classé en premier :

½ finale Aller 1 : 1er – 4ème chez le 4ème
½ finale Aller 2 : 2ème – 3ème chez le 3ème

½ finale Retour 1 : 1er – 4ème chez le 1er
½ finale Retour 2 : 2ème – 3ème chez le 2ème

ATTENTION : les ½ finale se dérouleront le dimanche à 15H00

Les équipes vainqueures s'affronteront en finale.

L'équipe vainqueur de la finale sera sacrée championne régional 1 et sera qualifiée pour les championnats de France R1 M19

Régionale 2 - Moins de 19 ans :

Poule	Equipe participante	Code Structure
1	5 VALLEES CHABLIS MONTBARD TOUCY M19 (20262720020048RST)	20262720020048RST
1	A S AUTUNOISE (4301A)	4301A
1	CS BEAUNOIS CS NUITON CHAMBERTIN R 19 (20262720020007RST)	20262720020007RST
1	OVALE CHAROLAIS M19 (20262720020020RST)	20262720020020RST
1	RC BUXY VERDUN RAC RT CHALON M19 REG (20262720020040RST)	20262720020040RST
1	ST DIJON IS ALLIANCE ST APOLLINAIRE RC DIJON M19 (20262720020027RST)	20262720020027RST
1	ST MONTCHANIN CO LE CREUSOT M19 (20262720020029RST)	20262720020029RST
2	CS LONS RCD LOUHANS E ST AMOUR C M19 (20262720020024RST)	20262720020024RST
2	ENTENTE MONTBELIARD BELFORT ASCAP RUGBY (4552Y)	4552Y
2	F C SAN CLAUDIEN (5047L)	5047L
2	GRAND DOLE RUGBY (4556C)	4556C
2	OL BESANCON (4553Z)	4553Z
2	R C VESOUL (5550H)	5550H
2	US ARBOIS CA PONTARLIER RUMP M19 (20262720020049RST)	20262720020049RST

	P1	P2
1	MACON CLUNY	ST CLAUDE CHAMPAGNOLE OYO
2	EMBAR	US DOLOISE
3	GENLIS AUXONNE	LURE VESOUL
4	IS ALLIANCE CHAUMONT LANGRES	GRAND DOLE
5	LE CREUSOT MONTCHANIN	ARBOIS
6	AUTUN	5 VALLEES CHABLIS MONTBARD TOUCY
7	LONS LOUHANS ST AMOUR 2	PONTARLIER

IMPORTANT : Compte tenu de l'impossibilité de construire un championnat Régional 3, il sera fait application Par application de l'article 342-1 des RG de la FFR : Dispositions spécifiques applicables aux compétitions de Fédérale 2 Féminine, Réserves Régionales 2 et 3, Régional 2 et 3 U19 et Régional 2 et 3 U16, sous réserve que ces dispositions soient prévues par le règlement spécifique de la compétition de la Ligue régionale :

Si, lors d'une rencontre, une équipe se présente avec un effectif égal ou inférieur à :
- 15 joueurs, la rencontre devra se jouer à XII ;

- 12 joueurs, la rencontre devra se jouer à X.

Si une équipe se présente avec moins de 8 joueurs, elle sera alors considérée comme forfait, en raison d'un effectif insuffisant.

PHASE QUALIFICATIVE :

La compétition est composée de 2 poules de 7 équipes. Les matchs se déroulent en Aller-Retour.

Règle d'attribution des points :

4G -2N – 0P ou MEI - -2 F – Bonus fédéral

PHASE FINALE :

Toutes les phases finales de régionale 2 seront soumises **à la règle du jeu à XV uniquement**.

Barrages comme suit sur le terrain du mieux classé :

Barrage 1 : 2ème poule 1 – 3ème poule 2
Barrage 2 : 2ème poule 2 – 3ème poule 1

Les équipes vainqueures des barrages affronteront les équipes classées 1ère de chaque poule à l'issue de la phase qualificative, en ½ finale Aller/Retour :

½ finale 1 : 1er poule 1– vainqueur Barrage 2
½ finale 2 : 1er poule 2 – vainqueur Barrage 1

Le match aller se déroulera sur le terrain du vainqueur du barrage.

ATTENTION :
les ½ finale se dérouleront le dimanche à 15H00.
Les barrages seront organisés le samedi ou dimanche 10/11 avril en fonction des oppositions compte tenu du match France/Angleterre M20 à Macon le 10/04/27.

Les équipes vainqueures des ½ finales s'affronteront en finale.

L'équipe vainqueur de la finale sera sacrée championne régional 2.

Régionale 3 - Moins de 19 ans :

Les équipes classées de 4ème à 6ème de chaque poule du championnat de Régional 2 s'affrontent en phase finale pour l'obtention du titre de Régional 3 M19.

Dispositions spécifiques applicables aux compétitions de Fédérale 2 Féminine, Réserves Régionales 2 et 3, Régional 2 et 3 U19 et Régional 2 et 3 U16, sous réserve que ces dispositions soient prévues par le règlement spécifique de la compétition de la Ligue régionale :

Si, lors d'une rencontre, une équipe se présente avec un effectif égal ou inférieur à :

- 15 joueurs, la rencontre devra se jouer à XII.
- 12 joueurs, la rencontre devra se jouer à X.

Si une équipe se présente avec moins de 8 joueurs, elle sera alors considérée comme forfait, en raison d'un effectif insuffisant.

PHASE FINALE :

Quart 1 : 4ème poule 1 contre 6ème poule 2 sur le terrain du 4ème poule 1
Quart 2 : 4ème poule 2 contre 6ème poule 1 sur le terrain du 4ème poule 2
Quart 3 : 5ème poule 1 contre 5ème poule 2 sur le terrain du mieux classé au classement interpoule
Quart 4 : 5ème poule 2 contre 5ème poule 1 sur le terrain du mieux classé au classement interpoule

Demi 1 : Vainqueur Quart 1 contre Vainqueur Quart 4 terrain neutre
Demi 2 : Vainqueur Quart 2 contre Vainqueur Quart 3 terrain neutre

ATTENTION :
les ½ finales se dérouleront le dimanche à 15H00
Les quart de finale seront organisés le samedi ou dimanche 10/11 avril en fonction des oppositions compte tenu du match France/Angleterre M20 à Macon le 10/04/27.

Finale R3 : Vainqueur Demi 1 contre Vainqueur Demi 2 sur le lieu des finales

L'équipe vainqueur de la finale sera sacrée championne régional 3.

COMPETITIONS MOINS DE 16 ANS

Principes d'invitation - 22 équipes - 3 niveaux R1 et R2 en phase qualificative

Régionale 1 - Moins de 16 ans :

Poule	Equipe participante	Code Structure
1	A S AUTUNOISE (4301A)	4301A
1	A S MACONNAISE (4332J)	4332J
1	OL BESANCON (4553Z)	4553Z
1	R C MONTCEAU	4335M
1	RC AUXERRE ASUC MIGENNES M16	20262720020017RST
1	SC COUCHES RC CHAGNY ER GIVRY CHEILLY M16	20262720020025RST
1	STADE DIJON IS ALLIANCE RC DIJON ST APOLLINAIRE	20262720020009RST
1	U S DOLOISE (4558E)	4558E

PHASE QUALIFICATIVE :

1 poule de 8 équipes. Les matchs se déroulent en Aller-Retour.

PHASE FINALE :

Les équipes seront classées selon l'article 340-1 des RG de la FFR.

Les équipes classées de 1 à 4 à l'issus de la phase qualificative s'affrontent en demi-finale aller/retour comme suit sur le terrain du moins bien classé en premier :

½ finale Aller 1 : 1er – 4ème chez le 4ème
½ finale Aller 2 : 2ème – 3ème chez le 3ème

½ finale Retour 1 : 1er – 4ème chez le 1er
½ finale Retour 2 : 2ème – 3ème chez le 2ème

Les équipes vainqueures s'affronteront en finale.

ATTENTION : les ½ finale se dérouleront le dimanche à 15H00

L'équipe vainqueur de la finale sera sacrée championne régional 1 et sera qualifiée pour les championnats de France R1 M16.

Régionale 2 - Moins de 16 ans

Poule	Equipe participante	Code Structure
1	5 VALLEES CHABLIS MONTBARD TOUCY M16 (20262720020047RST)	20262720020047RST
1	CO LE CREUSOT ST MONTCHANIN M16 (20262720020028RST)	20262720020028RST
1	CS NUITON CS BEAUNOIS CHAMBERTIN R 16	20262720020005RST
1	OVALE CHAROLAIS M16 (20262720020019RST)	20262720020019RST
1	SAONE SEILLE R AS TOURNUS M16 (20262720020021RST)	20262720020021RST
1	ST LEGER CS BAZOIS M16 (20262720020016RST)	20262720020016RST
1	US GENLIS RC AUXONNE M16 (20262720020022RST)	20262720020022RST
2	ENTENTE MONTBELIARD BELFORT ASCAP RUGBY (4552Y)	4552Y
2	FC ST CLAUDE CHAMPAGNOLE R M16 (20262720020046RST)	20262720020046RST
2	GRAND DOLE RUGBY (4556C)	4556C
2	R C VESOUL (5550H)	5550H
2	RCD LOUHANS CS LONS E ST AMOUR C M16 (20262720020023RST)	20262720020023RST
2	STADE DIJON IS ALLIANCE RC DIJON ST APOLLINAIRE M16 (20262720020009RST)	20262720020009RST
2	US ARBOIS CA PONTARLIER RUMP M16 REG (20262720020044RST)	20262720020044RST

IMPORTANT : Compte tenu de l'impossibilité de construire un championnat Régional 3, il sera fait application Par application de l'article 342-1 des RG de la FFR : Dispositions spécifiques applicables aux compétitions de Fédérale 2 Féminine, Réserves Régionales 2 et 3, Régional 2 et 3 U19 et Régional 2 et 3 U16, sous réserve que ces dispositions soient prévues par le règlement spécifique de la compétition de la Ligue régionale :

Si, lors d'une rencontre, une équipe se présente avec un effectif égal ou inférieur à :

- 15 joueurs, la rencontre devra se jouer à XII ;

- 12 joueurs, la rencontre devra se jouer à X.

Si une équipe se présente avec moins de 8 joueurs, elle sera alors considérée comme forfait, en raison d'un effectif insuffisant.

PHASE QUALIFICATIVE :

2 poules de 7 équipes. Les matchs se déroulent en Aller-Retour.

Règle d'attribution des points :

4G -2N – 0P ou MEI - -2 F – Bonus fédéral

PHASE FINALE :

Toutes les phases finales de régionale 2 seront soumises **à la règle du jeu à XV uniquement**.

Barrages comme suit sur le terrain du mieux classé :

Barrage 1 : 2ème poule 1 – 3ème poule 2
Barrage 2 : 2ème poule 2 – 3ème poule 1

Les équipes vainqueures des barrages affronteront les équipes classées 1ère de chaque poule à l'issue de la phase qualificative, en ½ finale Aller/Retour :

½ finale 1 : 1er poule 1– vainqueur Barrage 2
½ finale 2 : 1er poule 2 – vainqueur Barrage 1

Le match aller se déroulera sur le terrain du vainqueur du barrage.

ATTENTION :
les ½ finale se dérouleront le dimanche à 15H00.
Les barrages seront organisés le samedi ou dimanche 10/11 avril en fonction des oppositions compte tenu du match France/Angleterre M20 à Macon le 10/04/27.

Les équipes vainqueures des ½ finales s'affronteront en finale.

L'équipe vainqueur de la finale sera sacrée championne régional 2.

Régional 3 – Moins de 16 ans :

Les équipes classées de 7ème à 14ème du championnat de Régional 2 s'affrontent sous forme de matchs de classement pour l'obtention du titre de Régional 3

Dispositions spécifiques applicables aux compétitions de Fédérale 2 Féminine, Réserves Régionales 2 et 3, Régional 2 et 3 U19 et Régional 2 et 3 U16, sous réserve que ces dispositions soient prévues par le règlement spécifique de la compétition de la Ligue régionale :

Si, lors d'une rencontre, une équipe se présente avec un effectif égal ou inférieur à :

- 15 joueurs, la rencontre devra se jouer à XII.
- 12 joueurs, la rencontre devra se jouer à X.

Si une équipe se présente avec moins de 8 joueurs, elle sera alors considérée comme forfait, en raison d'un effectif insuffisant.

PHASE FINALE :

Quart 1 : 4ème poule 1 contre 6ème poule 2 sur le terrain du 4ème poule 1
Quart 2 : 4ème poule 2 contre 6ème poule 1 sur le terrain du 4ème poule 2
Quart 3 : 5ème poule 1 contre 5ème poule 2 sur le terrain du mieux classé au classement interpoule
Quart 4 : 5ème poule 2 contre 5ème poule 1 sur le terrain du mieux classé au classement interpoule

Demi 1 : Vainqueur Quart 1 contre Vainqueur Quart 4 terrain neutre
Demi 2 : Vainqueur Quart 2 contre Vainqueur Quart 3 terrain neutre

ATTENTION :
les ½ finale se dérouleront le dimanche à 15H00.
Les quarts de finale seront organisés le samedi ou dimanche 10/11 avril en fonction des oppositions compte tenu du match France/Angleterre M20 à Macon le 10/04/27.

Finale R3 : Vainqueur Demi 1 contre Vainqueur Demi 2 sur le lieu des finales

L'équipe vainqueur de la finale sera sacrée championne régional 3.

CALENDRIER GENERAL

DATES		Vacances	JOURNEES
		A	
Sam	29/08/2026		
Dim	30/08/2026		
Ven	04/09/2026		
Sam	05/09/2026		
Dim	06/09/2026		
Sam	12/09/2026		Brassage
Dim	13/09/2026		
Sam	19/09/2026		Brassage
Dim	20/09/2026		
Sam	26/09/2026		Brassage
Dim	27/09/2026		
Sam	03/10/2026		
Dim	04/10/2026		
Sam	10/10/2026		A1
Dim	11/10/2026		
Sam	17/10/2026		REPLI
Dim	18/10/2026		
Sam	24/10/2026		
Dim	25/10/2026		
Sam	31/10/2026		

Dim	01/11/2026		
Sam	07/11/2026		A2
Dim	08/11/2026		
Sam	14/11/2026		A3
Dim	15/11/2026		
Sam	21/11/2026		A4
Dim	22/11/2026		
Sam	28/11/2026		**REPLI**
Dim	29/11/2026		
Sam	05/12/2026		A5
Dim	06/12/2026		
Sam	12/12/2026		A6
Dim	13/12/2026		
Sam	19/12/2026		
Dim	20/12/2026		
Sam	09/01/2027		A7
Dim	10/01/2027		
Sam	16/01/2027		R1
Dim	17/01/2027		
Sam	23/01/2027		**REPLI**
Dim	24/01/2027		
Sam	30/01/2027		R2
Dim	31/01/2027		
Sam	06/02/2027		**R3**
Dim	07/02/2027		

Sam	13/02/2027		**REPLI**
Dim	14/02/2027		
Sam	20/02/2027		
Dim	21/02/2027		
Sam	27/02/2027		
Dim	28/02/2027		
Sam	06/03/2027		R4
Dim	07/03/2027		
Sam	13/03/2027		R5
Dim	14/03/2027		
Sam	20/03/2027		R6
Dim	21/03/2027		
Sam	27/03/2027		**REPLI**
Dim	28/03/2027		
Sam	03/04/2027		
Dim	04/04/2027		**R7**
Sam	10/04/2027		
Dim	11/04/2027		Barrages 1/4
Sam	17/04/2027		
Dim	18/04/2027		
Sam	24/04/2027		
Dim	25/04/2027		1/2 finales A ou 1/2 R3
Sam	01/05/2027		
Dim	02/05/2027		1/2 finales R
Jeu	06/05/2027		

Sam	08/05/2027		FINALES
Dim	09/05/2027		
Sam	15/05/2027		
Dim	16/05/2027		
Sam	22/05/2027		
Dim	23/05/2027		
Sam	29/05/2027		
Dim	30/05/2027		
Sam	05/06/2027		
Dim	06/06/2027		
Sam	12/06/2027		
Dim	13/06/2027		
Sam	19/06/2027		
Dim	20/06/2027		

REGLEMENT ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Article 1 – Désignations de représentants fédéraux sur les rencontres

Un représentant fédéral sera désigné sur chaque rencontre régionale U16 – U19 R1 et R2.
Lorsque les rencontres U16 et U19 sont couplées celui-ci officiera sur les deux rencontres - 16 ans et -19 ans à XV.
En cas de rencontres simultanées, ou de rencontres sur deux sites différents, un Représentant fédéral par rencontre sera désigné.

Article 2 – Défraiements des représentants fédéraux

Les frais des Représentants Fédéraux seront réglés par la Ligue Régionale à ces derniers.

Indemnités de 150 € par journée réparties comme suit :
50 € club A – 50 € club B – 50 € Ligue Régionale.
Dans le cas de rencontres simultanées un représentant fédéral sera désigné sur chacune des rencontres, avec un défraiement de 150 € par représentant. Le défraiement de ce deuxième représentant sera supporté par les deux clubs (75 € chacun).

Article 3 – Dates et Heures des Rencontres

Hors phases finales :
Rencontre U16 - 13h30
Rencontre U19 – 15h00

En cas de rencontres couplées, les rencontres devront se dérouler sur le même site.

Article 4 – Modifications de Rencontres

Pour toute demande de modification de rencontre (changements d'horaires, de terrains, de reports), l'opération s'effectuera via Oval-e 2. Cette demande sera considérée comme accordée une fois la modification enregistrée sous Oval-e 2.

Article 6 – Matchs reportés

En cas de report d'un match, dont les conditions sont décrites dans l'article 313 des Règlements Généraux, la rencontre se déroulera à la 1ère date de repli prévue dans le calendrier officiel.

Article 7 – Matchs sur terrains neutres – phases finales régionales

Frais d'organisation

L'association organisatrice percevra une indemnité de 300 €. Cette indemnité sera versée par la Ligue Régionale sur le compte Ligue en fin de saison.
Les frais d'arbitrage seront répartis à 50% entre les équipes en présence, hors finale.

Article 8 – Limitation du nombre de matches

Conformément à l'article 230.2 des Règlements Généraux, le titulaire d'une carte de qualification en cours de validité ne peut être inscrit sur une feuille de match en qualité de joueur, à plus d'une rencontre officielle organisée par la F.F.R. ou un organisme régional durant une même période de 72 heures. Ce délai de 72 heures doit être respecté entre le coup d'envoi de la première rencontre et le coup d'envoi de la seconde rencontre.

Article 9 – Qualifications spécifiques et limitatives

Rappel art 320.2 de la FFR :

En rugby à XV et sauf règlementation particulière, pour être autorisé(e) à participer à une rencontre de phase finale, un joueur ne doit pas avoir été inscrit sur plus de 15 feuilles de matchs en poule de 16, plus de 14 en poule de 15, etc. d'une équipe de niveau supérieur.

Dérogations :
• Si au cours d'un même week-end, une association en phase finale a ses deux équipes qualifiées, les limitations relatives au nombre de match ne s'appliquent pas.
• Si au cours d'un même week-end, une association qui a son équipe « une » senior engagée en phase qualificative et son équipe « deux » qualifiée en phase finale, les limitations relatives au nombre de matches ne s'appliquent pas.

Article 10 – Absence de point de Règlement Régional

Le Comité Directeur de la Ligue Régionale pourra prendre toutes décisions jugées conformes à l'intérêt général du rugby, sur toutes les questions sportives qui seront soumises à son examen et qui ne seraient pas expressément résolues par les commissions compétentes ou résolues dans le présent Règlement ou les Règlements Généraux de la FFR en vigueur. En cas d'urgence, la commission des Litiges est qualifiée en la matière et rend compte au comité directeur de la Ligue Régionale de Bourgogne Franche-Comté.

Application des Règlements Généraux de la F.F.R. en vigueur pour les articles non traités et non développés dans le présent règlement.